

## LES LIEUX D'ÉMERGENCE DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE EN EUROPE

Avec Anne-Laure ZWILLING, ingénieure de recherches en sciences sociales des religions. CNRS : [Droit, Religion, Entreprise, Société](#).

Quelle est la place du fait religieux dans les sociétés européennes ? Quelle place fait-on en particulier à la tolérance religieuse, l'acceptation de la religion, le traitement social du fait religieux en Europe ? Ce thème des religions en Europe suscite beaucoup d'intérêt et depuis longtemps. Nombreux sont ceux qui se souviennent des débats, qui ne sont d'ailleurs pas clos, autour de la question des racines religieuses de l'Europe. S'il a été si difficile de trancher sur ces racines religieuses, c'est qu'autant on peut s'accorder facilement sur l'importance historique des religions en Europe, autant il est difficile de cerner la place tenue par les religions aujourd'hui dans la vie des européens, d'autant plus qu'il existe une grande diversité de situations selon les pays.

Le pourcentage des personnes qui déclarent une affiliation religieuse dans une des grandes enquêtes européennes ([European Values Surveys 2008](#)) varie de plus de 90% en Pologne à moins de 30% en Biélorussie. En Europe occidentale la part de personnes qui déclarent une affiliation religieuse est en baisse, avec des disparités importantes selon les pays, les régions d'un même pays, entre villes et campagnes, etc... . [L'Agence Fides](#) déclarait en 2017 que le nombre de catholiques croît partout dans le monde sauf en Europe.

Les analystes de la sécularisation, comme Peter Berger par exemple, ont annoncé que le déclin de la religion devait s'étendre progressivement au gré de la modernisation économique et de l'avancement des sociétés. La réalité est plus complexe et si le rapport aux institutions religieuses change, la religiosité demeure, la spiritualité reste forte, les croyances se recomposent. La religion est certainement aujourd'hui beaucoup moins prégnante qu'autrefois, institutionnellement et dans la réalité des vies quotidiennes en Europe, mais elle est loin d'avoir disparu. Le religieux reste un secteur important de la société civile dont les États peuvent difficilement faire abstraction.

Lorsqu'on évoque la question des religions en Europe, on pense à des espaces de présence et d'influence majeure qui dessinent de gros blocs sur une carte contrastée. Si on prête une attention plus fine aux répartitions religieuses, on voit que la réalité se dessine de façon moins massive. Certes, la diversité religieuse en Europe a toujours été une réalité, mais l'Europe a connu des changements importants et rapides ces dernières décennies surtout sur le plan du rapport au religieux. Les flux de circulation des populations que la récente crise migratoire a mis plus que jamais en avant-scène, joue bien sûr un rôle dans ce changement, mais pas seulement. Les évolutions de compositions sociales mais et les changements dans les conceptions politiques et religieuses y participent aussi largement. Comment définit-on, par exemple, la tolérance religieuse, la place des minorités, le statut des religions, leur rôle dans la société ?.

Comment parler simplement de questions aussi complexes ? L'un de mes engagements dans mon travail au CNRS est la direction depuis plusieurs années du projet "eurel" (Europe et religion) qui rassemble des universitaires européens pour proposer un [site d'information sur les religions en Europe et au-delà](#). Ce projet est né en 2003 avec 8 pays ; il en compte 32 aujourd'hui avec le Canada. L'information disponible sur le site est fournie par les correspondants nationaux. Pour chacun des pays, elle est organisée de façon similaire afin de faciliter les approches

comparatives ; il y a donc une série de chapitres qui fournit une vision d'ensemble du pays, expose la situation juridique et sociale de la présence des religions et propose des ouvertures. L'une de ces rubriques intitulée "débats actuels" restitue les questions relatives aux religions qui émergent dans le débat public. En principe, ces débats font l'objet d'articles assez courts avec une introduction qui explique ce qui les a suscités, l'évaluation de leur importance dans le pays. Un bref rappel des faits décrit les différents interlocuteurs, leurs déclarations, leurs actions, leurs motivations et expose les enjeux de l'affaire et son écho public et médiatique. L'article décrit enfin les répercussions possibles, les effets, les attentes, l'impact sur l'opinion public.... Ils restituent donc ce qui fait débat dans une société avec une approche de type universitaire ; on essaie de suivre l'actualité avec un peu de recul, pas trop d'émotionnel, pas de sensationnel. Bien que certains débats soient sortis de l'actualité, nous avons décidé d'en garder traces puisque certains d'entre eux parcourent l'histoire d'un pays sur plusieurs années. Aujourd'hui, nous disposons d'un historique des polémiques, des discussions politiques et sociales suscitées par la présence de différents groupes religieux sur un même territoire national. C'est à partir de cette base que je vous propose d'analyser la diversité religieuse en Europe. J'avais intitulé cette intervention "lieux d'émergence de la diversité", ce ne sont pas vraiment des lieux mais plutôt des points d'émergence de la diversité.

191 articles de cette rubrique "débats" font référence à la diversité religieuse. Le regroupement de ces articles par thèmes associant des sujets similaires, permet de repérer, de dégager et de décrire les dynamiques à l'œuvre. Ce n'est toutefois pas une sociographie complète puisque, d'une part tous les pays n'ont pas la même ancienneté sur le site et d'autre part les correspondants nationaux ne sont pas également disponibles pour le renseigner ; la dimension subjective n'est pas absente de ces données. Ce n'est pas une approche qui aurait l'exhaustivité et la précision d'une enquête quantitative d'envergure, mais ces éléments permettent néanmoins de broser une dynamique à grands traits.

Le premier ensemble, qui frappe par son importance, traite des relations entre l'État et les religions, les suivants traitent des questions de l'enseignement et des écoles, puis des pratiques religieuses et enfin de la construction des lieux de culte et de la formation des cadres religieux.

### **Les relations entre l'État et les religions**

Les manières d'agencer les rapports entre l'État et les religions présentent une grande diversité selon les pays, mais comme Pierre Bréchon le souligne : partout en Europe, les États soutiennent les religions d'une manière plus ou moins forte, plus ou moins légitimée, revendiquée, tout en s'affirmant neutres.

Les formes de soutien dont bénéficient les confessions en fonction de leur importance dans le pays, des accords qu'elles ont pu négocier, concernent par exemple les aumôneries dans les hôpitaux, les aumôneries militaires, le financement de bâtiments publics.... Cette thématique des relations entre l'État et les religions est l'élément le plus flagrant de la mise en évidence sociale de la diversité religieuse. Elle rassemble tout ce qui concerne la façon dont les groupes religieux sont pris en compte par le droit du pays, le statut des groupes religieux, leur financement, l'ingérence éventuelle de l'État dans les questions religieuses ou inversement les prises de positions religieuses des membres du gouvernement. On y trouve aussi les questions relatives au blasphème, au mariage, au divorce, au droit familial, parfois à la déclaration des naissances, à la place des symboles religieux dans les espaces publics..... C'est une thématique (67 articles sur 191) qu'affectionnent particulièrement les juristes vu sa dimension légale et notre réseau de correspondants nationaux rassemblant des spécialistes du droit des religions et des spécialistes des sciences sociales des

religions, la part des juristes explique peut-être l'importance donnée à cette dimension juridique.

### *La question de la reconnaissance des groupes religieux par l'État*

Le premier sous-ensemble porte sur la question de la reconnaissance des groupes religieux dans les pays où l'État reconnaît un certain nombre de droits, de prérogatives aux groupes religieux à condition qu'ils soient reconnus cet État selon des critères qu'il a lui-même définis. On y trouve par exemple le débat sur la normalisation du [statut de l'Église catholique](#) en Grèce en 2002, le statut de l'Église orthodoxe autonome en Lettonie en 2017.... Les questions portent principalement sur la reconnaissance de nouveaux groupes religieux évidemment minoritaires. Il s'agit très souvent de l'islam, mais aussi des Témoins de Jéhovah, de la scientologie et de façon plus surprenante, par exemple, des pastafariens ("The Church of the Flying Spaghetti Monster" reconnue comme une religion au Pays-Bas en 2016)....

### *Les financements par l'État*

Viennent ensuite les questions relatives à des aspects financiers avec, par exemple, les polémiques autour de la restitution des biens confisqués aux Églises dans les anciens pays communistes ou le financement par l'État d'écoles confessionnelles ou de médias religieux ou encore des cultes.

### *La neutralité de l'État*

Divers aspects traitent de la neutralité de l'État et de la séparation de l'État et des religions. On y trouve par exemple les questions relatives à l'abolition des confessions religieuses qui étaient pratiquées par l'Église orthodoxe dans les écoles grecques, relatives aux tribunaux islamiques qui ont agité le Royaume-Uni puis les Pays-Bas ou encore les débats suscités par des fédérations athées ou de libres penseurs qui réclament l'établissement de cimetières athées, l'abolition de jours de congés pour fêtes religieuses.... On peut également ranger dans cette catégorie les prises de position des États sur la question du blasphème en Turquie, au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en Alsace-Moselle ; la question de la neutralisation religieuse de l'état civil, c'est à dire la suppression du lien entre une religion et l'inscription dans les registres des éléments d'état civil comme les naissances déclarées à l'occasion des baptêmes ou encore l'enregistrement des mariages qui ne peut se faire que pour des mariages religieux. La question de la neutralité de l'État se prolonge par la question de la présence des symboles religieux dans les édifices ou espaces publics ou encore par les déclarations confessionnelles faites par des membres des gouvernements comme la mise en berne des drapeaux nationaux en Espagne pendant les fêtes de Pâques en 2017 et 2018, un discours aux accents plutôt chrétiens prononcé par Mme Theresa May au Royaume-Uni l'année dernière à l'occasion des fêtes de Pâques et la question des crucifix dans les hôpitaux suisses.

### **La deuxième thématique est celle des écoles.**

La question des signes religieux dans les locaux scolaires est aussi celle des signes religieux dans les lieux publics. Mais l'[ampleur des débats](#) suscités par cette question mérite une attention particulière vu l'importance de ce lieu tant sur le plan symbolique, qu'en terme de transmission.

La question des signes religieux dans les locaux scolaires a été beaucoup discutée à propos des crucifix dans les salles de classe en Italie - c'est un débat qui est récurrent depuis 2004 - en Allemagne, en Autriche et plus récemment la Roumanie a connu un débat sur la présence d'icônes dans les établissements d'enseignement. La deuxième question est celle de la présence ou non d'un enseignement religieux dans les écoles publiques et de son caractère dérogatoire (débat en Espagne, Grèce, Belgique et à

Chypre...)). S'agissant du contenu des programmes d'enseignement, on note un glissement d'un enseignement confessionnel vers un enseignement au contenu plus moral et civique dans de nombreux de pays. C'est une évolution que la France a connu et qui se discute encore en Belgique mais pas seulement puisque 16 articles de notre base portent sur le contenu de l'enseignement religieux et ont concerné la Grèce, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Turquie, Chypre, la Pologne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Roumanie. Enfin l'impact de l'appartenance religieuse des élèves sur la scolarisation suscite aussi des débats, par exemple, des tests de compétences religieuses imposés pour sélectionner des candidats dans une école confessionnelle en Irlande ou le refus d'admission d'un enfant non juif dans une école confessionnelle en Angleterre... En France, les écoles confessionnelles sont des écoles privées éventuellement sous contrat avec l'État, mais dans de nombreux autres États européens, il y a des écoles confessionnelles publiques, ce qui peut sembler étrange à certain(e)s de nos compatriotes.

### **Les pratiques religieuses**

Le premier sous-ensemble de cette thématique est celui des pratiques vestimentaires. C'est autour de la question du foulard islamique à l'école lancée en France dans les années 1990 que le débat a commencé. Ce débat s'est également tenu en Allemagne et au Royaume-Uni. C'est un anneau de pureté ou un bandeau porté par un enfant sikh qui ont fait débats au Royaume-Uni. Les discussions sur le foulard islamique ont rapidement été suivies par celles sur le voile intégral et pas moins de 14 articles évoquent ce sujet en Autriche, en France, au Pays-Bas, en Italie, en Belgique, en Espagne, au Royaume-Uni, en Lettonie, en Suisse et en Guyane. Les pratiques vestimentaires des sikhs en Irlande et en Italie font aussi débats.

Une autre dimension des pratiques religieuses concerne les pratiques alimentaires. Les questions de l'abattage rituel et de l'alimentation halal dans les établissements publics, les écoles, les prisons, ont fait [débats](#).

La [circoncision](#) a fait débat dans trois pays. Circoncision et abattage rituel concernent aussi bien la religion musulmane que la religion juive.

### **La construction de lieux de culte et la formation des cadres religieux**

La construction d'édifices religieux a suscité des controverses essentiellement à l'occasion d'édification de mosquées ; on se souvient de l'importance prise par le débat sur les minarets en Suisse en 2008-2009, mais cette question avait également agité l'Italie depuis 2005, la Grèce depuis 2007, le Royaume-Uni en 2012, l'Allemagne en 2013, la Roumanie en 2016, l'Estonie en 2017. Ce débat a aussi concerné d'autres groupes religieux, des protestants ou des orthodoxes.

La France depuis 2004, l'Espagne depuis 2005, l'Allemagne en 2010, la Suisse en 2013 ont aussi débattu de la question de la formation des cadres religieux essentiellement musulmans. Les débats portent sur les questions : est-ce à l'État d'assurer leur formation ? Si oui comment ? Quel doit être le contenu de ces formations ? Dans quelle mesure peut-on imposer aux groupes religieux la formation de leurs cadres ? Etc...

J'ai brossé un très rapide panorama des principaux thèmes qui ont fait ou font encore débats tout en sachant que je ne restitue bien sûr pas les différences de tonalités entre les pays, la diversité de la prise en compte de questions similaires ; certains pays aboutissent à des accords, d'autres pas. Le contexte national a naturellement toujours une grande importance. Par exemple, le statut juridique des religions dans un pays donné va bien sûr déterminer la pertinence de certaines questions. J'ai évoqué la

question des régimes des cultes reconnus. Dans ce contexte, les débats sur la reconnaissance des communautés sont importants parce qu'on touche directement à des aspects financiers (notamment la possibilité de percevoir une part des impôts dans certains pays) alors que ces mêmes débats seront beaucoup moins importants dans les pays où les retombées financières de la reconnaissance de l'État sont moindres ou inexistantes.

Les questions relatives à l'islam et aux musulmans forment une part importante des débats et constituent l'une des manifestations les plus visibles de la diversité religieuse en Europe ; on remarque en effet le nombre de pays qui ont éprouvé la nécessité d'organiser les rapports avec cette religion. [Bernard Godard](#) souligne qu'en l'espace de quinze ans, sept pays d'Europe occidentale ont mis en place un organe représentatif du culte musulman. Ils ont tous à peu près le même rôle ; ils gèrent, par exemple, les carrés musulmans dans les cimetières, la formation des imams, les émissions religieuses sur des chaînes de télévision ou de radio publiques, etc... Ces organes gèrent aussi la question de l'enseignement religieux sauf en France bien entendu où les écoles confessionnelles publiques n'existent pas.

Pourquoi l'islam est-il particulièrement présent dans ces débats ? Les éléments de réponse sont nombreux et variés et il me semble que l'on peut associer à cette question la réflexion de [Denis Maillard](#) à propos de la question des religions au travail (dans son ouvrage intitulé : « Quand la religion s'invite dans l'entreprise », Fayard 2017). « [...] Dans ce tableau, ce n'est pas tant l'islam qui pose problème que les religions dans leur ensemble, car toutes sont concernées aujourd'hui par le réarmement identitaire de leurs fidèles. Pour eux, la religion apparaît successivement comme l'affirmation d'une foi, la recherche d'une stabilité, une déclaration d'identité et un souci de différenciation. Dans ce concert, il se trouve que l'islam est à la fois le plus visible à travers ses rites organisant le quotidien des croyants, plus marqué par une histoire liée à l'immigration et plus tourmenté actuellement par une propension à dominer la vie politique et sociale. »

Il ne faut pas pour autant surestimer la place de l'islam dans l'émergence des questions de la diversité religieuse. Le site "[Swiss Metadatabase of Religious Affiliation in Europe](#)" (SMRE) indique que les personnes musulmanes représentent 3% de la population des États membres de l'Union européenne en 2011 (5,1% pour la France). Dans une enquête réalisée en France métropolitaine en 2016 pour l'[Institut Montaigne](#), 5,6% de la population totale des plus de 15 ans se déclarent musulmans et cette proportion dépasse 10% chez les moins de 25 ans. Une autre enquête sur la perception de l'importance de la population musulmane montre que l'estimation du nombre de musulmans est toujours surévaluée ; la moyenne des réponses est de 31% pour la France. Il faut donc admettre qu'il y a une certaine crispation autour des questions liées à l'islam. Le [rapport d'information](#) réalisé par Mme Nathalie GOULET et M. André REICHARDT pour le Sénat en 2016 en révèle tous les aspects. Il est vrai que les débats sociaux sur les questions des religions sont d'une complexité croissante et que cette complexité est augmentée par une difficulté fréquente à dissocier le culturel du religieux, ce qui est particulièrement vrai pour l'islam. Alors, l'islam est-il une religion d'ici ou d'ailleurs ? Toutes les religions sont d'ailleurs - judaïsme, christianisme et islam sont tous liés au Proche-Orient ancien - et elles sont aujourd'hui toutes vécues ici. Ces représentations entre religions "étrangères" et religions indigènes sont à questionner et à prendre en compte dans les débats autour des questions religieuses.

Les questions de pluralité religieuse aujourd'hui en Europe mettent en jeu bien d'autres groupes religieux que l'islam. Ce sont toujours les questions des minorités qui

posent problèmes. Plusieurs travaux l'attestent et tout particulièrement ceux de Jonathan Fox qui expose dans un [rapport](#) que les discriminations religieuses sont vécues en Europe par toutes les minorités. Quand une religion est en situation minoritaire, elle expérimente des discriminations de divers ordres. Le [rapport Eurobaromètre spécial n°393](#) fait à la demande de la DG de la Justice de la Commission européenne en 2012 présente les résultats d'une enquête où l'on interroge les personnes sur l'existence de discriminations religieuses dans leur pays. Tous pays connaissent, à divers titres, des situations de discrimination.

Remarquons aussi qu'aujourd'hui, les débats ne s'arrêtent plus aux frontières d'un pays. Par exemple, le débat sur la circoncision naît en Allemagne puis gagne l'Autriche, la Suède, le débat sur le foulard islamique s'est transporté du Royaume-Uni au Pays-Bas, la question de l'interdiction du voile intégral commence en France puis ricoche dans d'autres pays où seulement certaines régions....

On note fréquemment un certain malaise dans le rapport au religieux et la place du religieux dans les débats publics est parfois sans commune mesure avec l'importance numérique et sociale du groupe religieux. Le géographe [Antoine Lanthony](#) propose une carte de la répartition religieuse en Europe qui montre que les territoires sont moins religieusement homogènes qu'il n'y paraît et il affirme que l'opposition, qui se dessine le plus clairement aujourd'hui en Europe, n'est pas celle qui fait s'affronter des confessions qui sont présentes historiquement depuis longtemps (souvent majoritairement chrétiennes) à des confessions arrivées plus récemment (souvent majoritairement musulmanes). D'après Antoine Lanthony, la vraie opposition va se faire entre les grandes métropoles et le reste des pays, voire entre les différents groupes sociaux.

Enfin, trois remarques pour conclure.

La diversité religieuse en Europe suscite et nourrit les débats, mais ils sont aussi suscités et nourris par une évolution sociale et notamment sur le plan des valeurs. Par exemple, les discussions à propos de l'abattage rituel montrent un évident changement de perspective avec la prise en compte de la souffrance animale et des conséquences majeures sur l'orientation du débat, voire même parfois son instrumentalisation. Évolution religieuse et évolution sociale vont de pair et nourrissent ces débats.

L'ampleur des controverses suscitées par la diversité religieuse risque de renforcer l'idée que les religions sont des facteurs de discorde, de tension, de mésentente, de repli.... Rappelons que ces confrontations d'idées attestent des libertés qui existent dans la plupart des pays d'Europe et qu'elles sont aussi le signe d'une recherche de l'amélioration du vivre ensemble.

L'ampleur et la diversité des questions montrent qu'aucun pays d'Europe n'a encore trouvé la façon de gérer, sans heurts, la pluralité religieuse croissante que nos sociétés connaissent. Mais il faut aussi considérer toutes les polémiques comme des signes du travail qui se fait en Europe sur ces thématiques.